

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le - 1 AVR. 2009

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRETAIRES D'ETAT*

N° 1BLF-09-3018

Objet : PLF pour 2010 : élaboration des Documents de politique transversale (DPT).

P.J. : Orientations et outils.

L'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005 fait obligation au Gouvernement de présenter parmi les annexes générales du projet de loi de finances (PLF) des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission.

Du fait de son caractère d'annexe générale au PLF, le DPT, en application de l'article 39 de la LOLF, doit être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires au moins cinq jours francs avant l'examen en première lecture, par l'Assemblée nationale, des crédits demandés retracés dans le DPT.

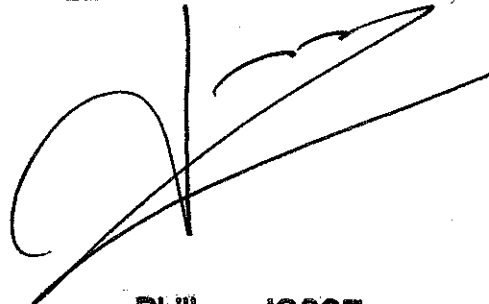
En conséquence, **le DPT finalisé par le ministère chef de file devra être livré à la direction du budget le mercredi 2 septembre 2009 au plus tard.**

Chaque ministère chef de file organisera, pour le(s) DPT dont il a la charge, la remontée des contributions ministérielles relatives aux programmes concourant à sa politique transversale.

L'attention des ministères est appelée sur **l'intégration des dépenses fiscales dans les DPT**, à l'instar des évolutions qui ont eu lieu dans les projets annuels de performances (PAP) et les rapports annuels de performances (RAP) afin de répondre aux demandes des Parlementaires.

La diligence de tous les ministères ou services concernés par la transmission d'éléments d'information attendus par chaque ministère ou service chef de file sera indispensable à l'élaboration des DPT dans le délai prévu.

LE DIRECTEUR DU BUDGET,



Philippe JOSSE

Orientations et outils :

	Page
1. Liste et correspondants des DPT pour 2010.....	3
2. Calendrier d'élaboration des DPT pour 2010.....	4
3. Contenus du DPT.....	5
4. Utilisation de l'application Farandole.....	6
5. Introduction des dépenses fiscales représentatives dans les DPT	7
5. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « OUTRE-MER ».....	9
6. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »	15

1. Liste et correspondants des DPT pour 2010

(14 documents au total)

Ministère chef de file	Intitulé du DPT	Création	Correspondants	Tél.	Mél
Affaires étrangères et européennes	ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT	Art. 128 de la LFR pour 2005	Jacques Coudray Laurence Cossart Tantely Randriamanantena Azélie Quillet Mathilde Lamoureux	01.43.17.48.81 01.43.17.51.46 01.43.17.63.93 01 43 17 93 98 01.43.17.53.53	jacques.coudray@diplomatie.gouv.fr Laurence.cossart@diplomatie.gouv.fr Tantely.randriamanantena@diplomatie.gouv.fr azelie.quillet@diplomatie.gouv.fr mathilde.lamoureux@diplomatie.gouv.fr
Affaires étrangères et européennes	POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT	<i>Idem</i>	Sophie Hubert Audrey Pion		Sophie.hubert@diplomatie.gouv.fr Audrey.pion@diplomatie.gouv.fr
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Domitille Bonnefoi Daniel Delalande	01.42.19.20.73	daniel.delalande@ecologie.gouv.fr
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Sébastien Piquot Gérard Chataigner	01.40.81.85.01 01.40.81.81.76	sebastien.piquot@developpement-durable.gouv.fr gerard.chataigner@developpement-durable.gouv.fr
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	POLITIQUE FRANÇAISE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Art. 104 de la LFI pour 2008	Géraud de Jonchay Marie-Hélène Balique	01.77.72.62.68 01.40.56.71.97	geraud-de-jonchay@imimidco.gouv.fr marie-helene.balique@imimidco.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Gilles Dufnerr Frédérique Ledolley Anne Lespiaucq	01.40.65.11.64 01.40.65.10.33	gilles.dufnerr@diact.gouv.fr frédérique.ledolley@diact.gouv.fr anne.lespiaucq@diact.gouv.fr ⁺
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	OUTRE-MER	Art. 128 de la LFR pour 2005	Serge Kayser François Letki	01.53.69.27.15 01.53.69.22.84	Serge.kayser@outre-mer.gouv.fr Francis.letki@outre-mer.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Alain Maison	01.40.07.66.80	a.maison@interieur.gouv.fr
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	SÉCURITÉ CIVILE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Denis Jankowiak	01.56.04.75.17	denis.jankowiak@interieur.gouv.fr
Services du Premier ministre	POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES TOXICOMANIES NOUVEAU	Art. 138 de la LFR de fin d'année 2008	Françoise Toussaint	01.44.63.20.65	francoise.toussaint@mildt.premier-ministre.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	INCLUSION SOCIALE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Sylvie Zimmermann Ludovic Fourcroy Brigitte Bernex	01.40.56.64.89 01.40.56.86.06 01.40.56.85.72	sylvie.zimmermann@sante.gouv.fr ludovic.fourcroy@santé.gouv.fr brigitte.bernex@santé.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	Art. 169 de la LFR pour 2006	François Hiller	01.57.33.81.38	Francois.hiller@finances.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES NOUVEAU	Art. 183 de la LFI pour 2009	Alain Kurkdjian Huguette Beaux	01.53.86.11.01 01.53.86.10.51	alain.kurkdjian@sante.gouv.fr huguette.beaux@santé.gouv.fr
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	VILLE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Olivier Montès	01.49.17.46.35	olivier.montes@ville.gouv.fr

2. Calendrier d'élaboration des DPT pour 2010

Mercredi 28 janvier 2009	Réunion de lancement (direction du Budget / chefs de file) de la préparation des DPT, avec objectif d'une meilleure articulation de l'ensemble de la « performance » reprise des PAP des différents programmes contributeurs.
Février / mars	Les chefs de file contactent les gestionnaires des programmes contributeurs afin de définir les évolutions envisageables sur les objectifs et indicateurs des programmes contribuant à la politique transversale concernée , dans la perspective des conférences « Performance » du PLF 2010.
Avril-Mai	Finalisation des objectifs et indicateurs 2010 des PAP, dans le cadre des conférences « Performance ».
Juin	Les objectifs et indicateurs envisagés pour chaque programme sont présentés au Parlement dans le cadre du « Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques » (tome 2) , en application de l'art. 48 de la LOLF. Une liste de dépenses fiscales susceptible d'être intégrées à chacun des DPT sera communiquée par la Direction du budget..
Mi-juillet	Le ministère chef de file communique la liste finale des dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.
Mercredi 2 septembre 2009	Livraison du DPT au Budget par le ministère chef de file (<i>via</i> l'application FARANDOLE, pour la plupart des textes).

3. Contenu du DPT

contenu du DPT	Modalités d'élaboration
<p>LA POLITIQUE TRANSVERSALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des programmes concourant à la politique transversale ➤ Présentation de la politique transversale ➤ Présentation des programmes concourant à la politique transversale ➤ Présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale <p>PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation stratégique ➤ Axes stratégiques et objectifs et indicateurs s'y rapportant <p>ANNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP ➤ Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale ➤ Annexe(s) spécifique(s) à chaque DPT 	<p>Cette <u>liste</u> est <u>produite automatiquement</u> par l'application FARANDOLE. Les programmes ayant émergé à la politique transversale l'année précédente sont automatiquement reconduits.</p> <p>La <u>modification de la liste</u> (ajout ou retrait de programme) doit être demandée par le ministère chef de file, à l'adresse suivante : colette.costa@finances.gouv.fr (bureau 1BLF).</p> <p>Il s'agit-là d'un <u>texte « libre »</u>, rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministère chef de file.</p> <p><u>Texte « libre »</u>, inséré après le titre de chacun des programmes concernés et rédigé par le ministère chef de file, en étroite collaboration avec le ministère en charge du ou des programmes concernés.</p> <p>Pour chaque DPT, une liste des principales dépenses fiscales rattachées à la politique transversale est proposée par la direction du budget et <u>disponible dans l'application FARANDOLE. Le ministère chef de file est ensuite en charge de sélectionner les dépenses fiscales les plus représentatives de la politique transversale et de fournir pour chacune une ligne avec un texte d'explication.</u></p> <p><u>Texte « libre »</u>, élément le plus important du DPT, il sera rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministère chef de file.</p> <p>La présentation stratégique de chaque « axe » et « sous-axe » (grands objectifs) du DPT est un texte libre qui regroupe plusieurs objectifs et indicateurs des PAP des programmes contributeurs ainsi que des objectifs transversaux.</p> <p>Les programmes relevant du ministre chef de file peuvent comporter des « objectifs transversaux ». Ces derniers reflètent les activités conduites par plusieurs programmes. En revanche, les « objectifs concourant à la politique transversale » relèvent chacun d'un seul programme.</p> <p>Les textes des commentaires et précisions méthodologiques peuvent faire l'objet d'une concertation avec les responsables de programmes concernés afin de mieux afficher la cohérence entre les différents objectifs de la politique transversale.</p> <p>Les objectifs et indicateurs du DPT de l'année 2009 serviront de base et seront actualisés à partir des PAP 2010. Pour cela il est primordial que le responsable du programme contributeur associe le chef de file à la réflexion sur les évolutions envisagées (format ou intitulé de l'objectif).</p> <p>Tableau produit automatiquement par FARANDOLE.</p> <p>Les données de ce tableau (exécution N-2 / crédits votés N-1 / crédits proposés pour N) sont saisies dans FARANDOLE par le ministère chef de file, à partir de celles qui lui sont fournies par les ministères contributeurs.</p> <p><u>Vous veillerez à expliquer pour chacun des programmes figurant dans l'annexe 2 les modalités de calcul retenues.</u></p> <p>La plupart des DPT comportent une ou plusieurs annexes spécifiques, dont certaines résultent de demandes du législateur.</p> <p>Ces annexes, une fois rédigées et saisies dans un fichier Word hors application Farandole, sont transmises à la direction du budget (bureau sectoriel, bureau BLF : Colette Costa et BII : Dominique Lorin) par le ministère chef de file. La direction du budget se charge de leur intégration dans le DPT concerné.</p> <p>Afin de faciliter l'intégration de ce fichier aux DPT, vous voudrez bien respecter strictement la charte graphique et ne pas introduire de numéros de page.</p>

4. Utilisation de l'application Farandole et interlocuteurs au sein de la direction du budget

A/ UTILISATION DE L'APPLICATION FARANDOLE

La charte graphique et tous les conseils utiles à l'utilisation de l'application Farandole sont présentés dans le guide intitulé « Principes généraux Farandole », accessible à partir du lien « Informations importantes ici » figurant à la page d'accueil de Farandole.

Les consignes de mise en forme présentées dans ce guide doivent être observées scrupuleusement, car elle garantissent la lisibilité du DPT

VOLUMÉTRIE

La volumétrie conseillée est la suivante :

Rubrique :	Longueur indicative :
Présentation de la politique transversale	2 pages
Présentation de chaque programme	1 page
Présentation stratégique	2 pages
Présentation de l'axe stratégique	½ page

B/ VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE LA DIRECTION DU BUDGET :

- le bureau sectoriel en charge du suivi du DPT ;
- le bureau de synthèse des lois de finances (1BLF) : colette.cost@finances.gouv.fr ;
- le bureau Informatique (BII) : sylvie.mocchi@finances.gouv.fr ou dominique.lorin@finances.gouv.fr pour les problèmes de charte graphique et d'utilisation de Farandole.

5. Intégration des dépenses fiscales dans les documents de politique transversale

A l'instar des projets annuels de performances (PAP) et des rapports annuels de performances (RAP), il est envisagé d'inclure les dépenses fiscales dans les documents de politique transversale. Cette inclusion répond à une volonté d'intégrer définitivement les dépenses fiscales dans les documents budgétaires au même titre que les crédits budgétaires.

A la différence du Tome II du « Voies et Moyens » annexé au projet de loi de finances, **la logique d'intégration des dépenses fiscales dans les DPT ne vise pas à l'exhaustivité. Le ministère chef de file, en lien avec la direction du budget, aura en effet pour tâche de sélectionner les dépenses fiscales qui contribuent de manière significative à la politique transversale considérée.**

Processus de sélection et d'intégration des dépenses fiscales au sein des DPT :

- Pour chaque DPT, une liste de dépenses fiscales ayant vocation à être intégrées dans chaque DPT sera proposée par la Direction du budget. Cette liste sera disponible sous l'application FARANDOLE au début du mois de juin. Le périmètre retenu correspond aux dépenses fiscales principales rattachées à tous les programmes concernés par le DPT. **Seront néanmoins exclues de cette liste les dépenses fiscales non-chiffrables et celles dont le coût est peu significatif.**
- Au sein de cette liste restreinte, **le ministère chef de file aura pour mission de choisir les dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.** Les dépenses fiscales sélectionnées doivent être représentatives de la politique transversale. A noter qu'il n'y a pas d'obligation d'intégrer les dépenses fiscales les plus coûteuses s'il est reconnu qu'elles ne contribuent que marginalement à la politique transversale. Une fois les dépenses fiscales sélectionnées dans FARANDOLE, la liste des dépenses fiscales intégrées dans le DPT est produite automatiquement. La date limite concernant la sélection des dépenses fiscales du DPT par le ministère chef de file est le 15 juillet.
- Pour chaque dépense sélectionnée, **il est demandé de remplir une ligne de justification expliquant la contribution de la dépense fiscale à la politique transversale.** Dans FARANDOLE, cette ligne apparaîtra comme dans l'exemple présenté ci-après (p.8). La date de retour des justifications des dépenses fiscales au sein de chaque DPT est le 2 septembre.

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffage pour 2008	Chiffage pour 2009	Chiffage pour 2010
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Impôt sur le revenu Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés Contribution à la politique transversale : ----- ----- <i>Bénéficiaires 2008 : 65 200 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater B</i>	30	30	30
110230	Réduction d'impôt pour télédéclaration et paiement par prélèvement ou par voie électronique Impôt sur le revenu Objectif : Réduire le coût de collecte de l'impôt Contribution à la politique transversale : ----- ----- <i>Bénéficiaires 2008 : 6 100 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2004 - CGI : 199 novodecies</i>	95	20	20

- 6. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « OUTRE-MER »

➤ PILOTAGE DU DPT

Mode d'élaboration de l'annexe relative à l'état récapitulatif, par mission, de l'effort budgétaire et financier consacré à chaque département ou région d'outre-mer, à chaque collectivité d'outre-mer, à la Nouvelle-Calédonie et aux Terres australes et antarctiques françaises

La préparation du DPT OUTRE-MER 2010 sera assurée par la Délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM), qui a été créée en septembre 2008.

La circulaire du Premier Ministre (N° 5357/SG du 19 décembre 2008) relative à la coordination de l'action du Gouvernement outre-mer précise dans son annexe 2 les modalités de la coordination, du pilotage et du suivi de la dépense de l'État outre-mer.

Le département de la dépense de l'État (DDE) du Service de l'évaluation, de la prospective et de la dépense de l'Etat (SEPDE) est chargé du recueil des informations ; ses contacts sont les suivants :

- Serge KAYSER, chef du département : serge.kayser@outre-mer.gouv.fr ;
- Francis LETKI, contrôleur de gestion de la politique transversale : francis.letki@outre-mer.gouv.fr (01.53.69.22.84).

➤ ÉLABORATION DE L'ANNEXE « État récapitulatif, par mission, de l'effort budgétaire et financier consacré à chaque département ou région d'outre-mer, à chaque collectivité d'outre-mer, à la Nouvelle-Calédonie et aux Terres australes et antarctiques françaises »

Le DPT Outre-Mer comprend une annexe obligatoire détaillant l'effort budgétaire et financier de l'État en outre-mer.

Le recueil des données budgétaires (exécution 2008, LFI 2009 et PLF 2010) sera effectué par programme (voir ci-après un modèle de tableau ; le fichier Excel sera adressé au correspondant budgétaire du programme) avec un détail par territoire.

Par ailleurs, les dépenses relevant de titre 2 (frais de personnel) seront aussi recensées. Le nombre d'ETP au 31/12/2008 sera également indiqué.

L'effort budgétaire et financier de l'État en outre-mer sera restitué dans l'annexe 3 du DPT par territoire, avec pour chacun le détail par programme (voir ci-après un modèle de tableau de restitution pour un territoire).

Dans ce cadre, il vous appartient de transmettre les informations suivantes au département DDE de la DéGéOM :

- dès que possible, les coordonnées (nom, service, téléphone, courriel) des correspondants du programme ;
- le 31 mai 2009 au plus tard, les données budgétaires relatives à l'exécution 2008 et à la LFI 2009. Dans la mesure du possible, les données budgétaires disponibles pour 2008 dans INDIA pour ce qui concerne les dépenses locales vous seront communiquées pour vérification et compléments. Il vous appartiendra, notamment à ce titre, de compléter ces informations en indiquant les dépenses effectuées dans le cadre de BOP centralisés ainsi que celles relevant des opérateurs placés sous votre tutelle ;
- le 31 juillet 2009 au plus tard, les données relatives au PLF 2010.

Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale OUTRE-MER (recueil des données)

Intitulé de la mission : xxx
 Numéro du programme : 000
 Intitulé du programme : xxx

Effort budgétaire et financier consacré à chaque territoire (tous titres confondus)	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Mayotte						
Nouvelle-Calédonie						
Polynésie française						
Iles Wallis et Futuna						
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Saint-Martin						
Saint-Barthélemy						
T.A.A.F.						
Crédits non répartis						

Tous les montants seront exprimés en milliers d'euros.

Détails : dépenses de personnel (crédits relevant du titre 2)	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique						
La Réunion						
Mayotte						
Nouvelle-Calédonie						
Polynésie française						
Iles Wallis et Futuna						
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Saint-Martin						
Saint-Barthélemy						
T.A.A.F.						
Crédits non répartis						

Tous les montants seront exprimés en milliers d'euros.

Détails : Effectif dans le territoire	ETP au 31/12/2008
Guadeloupe	
Guyane	
Martinique	
La Réunion	
Mayotte	
Nouvelle-Calédonie	
Polynésie française	
Iles Wallis et Futuna	
Saint-Pierre-et-Miquelon	
Saint-Martin	
Saint-Barthélemy	
T.A.A.F.	

État récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré à l'OUTRE-MER

Territoire	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010		
	Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux (ensemble des programmes)							
Mission Action extérieure de l'Etat							
105 Action de la France en Europe et dans le monde							
Mission Administration générale et territoriale de l'Etat							
108 Administration territoriale							
232 Vie politique, culturelle et associative							
216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur							
Mission Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales							
154 Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires							
149 Forêt							
206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation							
215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture							
Mission Aide publique au développement							
110 Aide économique et financière au développement							
209 Solidarité à l'égard des pays en développement							
Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation							
167 Liens entre la nation et son armée							
169 Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant							
Mission Conseil et contrôle de l'Etat							
165 Conseil d'Etat et autres juridictions administratives							
126 Conseil économique, social et environnemental							
164 Cour des comptes et autres juridictions financières							
Budget annexe Contrôle et exploitation aériens							
613 Soutien aux prestations de l'aviation civile							
612 Navigation aérienne							
614 Transports aériens, surveillance et certification							
611 Formation aéronautique							
Mission Culture							
175 Patrimoines							
131 Création							
224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture							
Mission Défense							
178 Préparation et emploi des forces							
212 Soutien de la politique de défense							
Mission Ecologie, développement et aménagement durables							
203 Infrastructures et services de transports							
207 Sécurité et circulation routières							
205 Sécurité et affaires maritimes							
170 Météorologie							
113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité							
181 Prévention des risques							

217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire					
Mission Economie						
134	Développement des entreprises et de l'emploi					
223	Tourisme					
220	Statistiques et études économiques					
Mission Enseignement scolaire						
140	Enseignement scolaire public du premier degré					
141	Enseignement scolaire public du second degré					
230	Vie de l'élève					
139	Enseignement privé du premier et du second degrés					
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale					
143	Enseignement technique agricole					
Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines						
156	Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local					
302	Facilitation et sécurisation des échanges					
148	Fonction publique					
309	Entretien des bâtiments de l'Etat					
Mission Immigration, asile et intégration						
303	Intégration et asile					
104	Intégration et accès à la nationalité française					
Mission Justice						
166	Justice judiciaire					
107	Administration pénitentiaire					
182	Protection judiciaire de la jeunesse					
101	Accès au droit et à la justice					
213	Conduite et pilotage de la politique de la justice					
Mission Médias						
313	Contribution au financement de l'audiovisuel public					
115	Audiovisuel extérieur de la France					
Mission Outre-Mer						
138	Emploi outre-mer					
123	Conditions de vie outre-mer					
Budget annexe Pensions						
741	Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité					
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions					
Mission Politique des territoires						
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					
162	Interventions territoriales de l'Etat					
Mission Recherche et enseignement supérieur						
150	Formations supérieures et recherche universitaire					
231	Vie étudiante					
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					
187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources					
193	Recherche spatiale					
189	Recherche dans le domaine des risques et des pollutions					
188	Recherche dans le domaine de l'énergie					
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle					
190	Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat					

186	Recherche culturelle et culture scientifique					
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles					
Mission Relations avec les collectivités locales						
119	Concours financiers aux communes et groupements de communes					
120	Concours financiers aux départements					
121	Concours financiers aux régions					
122	Concours spécifiques et administration					
Mission Santé						
204	Prévention et sécurité sanitaire					
171	Offre de soins et qualité du système de soins					
183	Protection maladie					
Mission Sécurité						
176	Police nationale					
152	Gendarmerie nationale					
Mission Sécurité civile						
161	Intervention des services opérationnels					
128	Coordination des moyens de secours					
Mission Solidarité, insertion et égalité des chances						
304	Lutte contre la pauvreté : RSA et expérimentations					
106	Actions en faveur des familles vulnérables					
157	Handicap et dépendance					
137	Egalité entre les hommes et les femmes					
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales					
Mission Sport, jeunesse et vie associative						
219	Sport					
163	Jeunesse et vie associative					
210	Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative					
Mission Travail et emploi						
102	Accès et retour à l'emploi					
103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi					
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail					
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail					
Mission Ville et logement						
177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables					
147	Politique de la ville					
109	Aide à l'accès au logement					
135	Développement et amélioration de l'offre de logement					

7. Éléments d'information pour l'élaboration du DPT « POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »

► Annexe « PRÉVISION DE L'EFFORT D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR 2009 ET 2010 À PARTIR DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES »

Le DPT comprend une annexe détaillant les prévisions de l'effort d'aide publique au développement de la France. La collecte des informations nécessaires à l'élaboration de cette annexe, leur consolidation et leur vérification relèvent de la Direction générale du Trésor et de la politique économique. Cet exercice est en lien étroit avec celui relatif à la déclaration d'APD auprès du CAD (Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), qui portera en 2009 sur l'année 2008, et qui fera l'objet d'instructions séparées. Pour l'élaboration du DPT, les données à fournir prévisionnelles, concernent les années 2009 et 2010.

Dans ce cadre, il vous appartient de transmettre les informations suivantes à la DGTPE :

- dès que possible et avant le 1^{er} avril, au bureau MF3 de la DGTPE, les coordonnées des personnes ressources en matière d'APD. Les contacts au sein de la DGTPE sont : christine.bernard-kazandjian@dgtppe.fr et marie-helene.bouvard@dgtppe.fr.

- le 31 juillet au plus tard : au niveau le plus fin possible, les prévisions de dépenses d'APD générées à partir des programmes listés ci-après pour les années 2009 et 2010 et ce, à partir des prévisions d'exécution de l'année en cours et de la maquette du PLF 2009. Ces informations devront être insérées dans des tableaux dont la maquette sera communiquée par la DGTPE dans le courant du mois d'avril aux personnes identifiées comme correspondants APD.

Il est rappelé que le périmètre des dépenses d'APD ainsi que leurs règles de comptabilisation sont fixées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. La DGTPE (bureau MF3) tient à la disposition de chaque ministère toutes les informations utiles à la détermination de ces dépenses.

➤ LISTE DES MISSIONS ET PROGRAMMES CONCOURANT À
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

Missions	Programmes
Aide publique au développement	110 - Aide économique et financière au développement 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement 301 – Développement solidaire et migrations
Action extérieure de l'État	105 - Action de la France en Europe et dans le monde 151 - Français à l'étranger et affaires consulaires 185 - Rayonnement culturel et scientifique
Défense	178 - Préparation et emploi des forces
Engagements financiers de l'Etat	114 - Appels en garantie de l'Etat
Immigration, asile et intégration	104 - Intégration et accès à la nationalité française 303 - intégration et asile
Prêts à des Etats étrangers	851 - Prêts à des Etats étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure. 852 - Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes envers la France. 853 6 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers.
Recherche et enseignement supérieur	150 - Formations supérieures et recherche universitaire 231 - Vie étudiante 187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources 172 - (ex-194) Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires 142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles 189 – Recherche dans le domaine des risques et des pollutions autres programmes
Sécurité	176 - Police nationale 152 – Gendarmerie nationale
Solidarité, insertion et égalité des chances	124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
Ecologie, développement et aménagement durables	217- (ex-211) Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement durable. 181 - Protection de l'environnement et prévention des risques
Enseignement scolaire	214 - Soutien de la politique d'éducation scolaire 143 – Enseignement technique agricole
Politique des territoires	162 - Interventions territoriales de l'État
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	154 - Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires.
Santé	183 – Protection maladie

Autres missions et programmes pouvant concourir à l'APD :

Travail et emploi	155 - Conception, gestion et évaluation des politiques d'emploi
Culture	224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
Sport, jeunesse et vie associative	163 - Jeunesse et vie associative 219 – Sport
Economie	223 – Tourisme